

D6270
66



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ



Biblioteca Universitaria
Capilla Alfonsina

AVANT-PROPOS

M. Goyau, chef de section à l'École Normale Supérieure, un de mes auditeurs les plus assidus au Collège de France, vint me trouver un jour, l'année dernière, et voulut bien me demander quel travail il pourrait entreprendre pour occuper utilement les loisirs de sa seconde année d'école : il désirait faire une œuvre qui fût profitable aux autres, sans l'écarter des études pratiques qui lui étaient imposées par le soin de son avenir et la préparation des examens qu'il avait encore à subir. Nous cherchâmes ensemble, et nous ne tardâmes pas à nous arrêter à l'idée de composer une chronologie de l'empire romain.

Tous ceux, en effet, qui se sont occupés de recherches d'histoire romaine à l'époque impériale savent combien il est difficile, en présence d'un texte littéraire ou épigraphique, de trouver sans retard la solution des questions chronologiques qu'il soulève. Assurément il y a des ouvrages que l'on peut consulter avec fruit en pareil cas ;

006568

tous cependant présentent des inconvénients plus ou moins graves. Parmi ceux auxquels on peut avoir recours, il faut citer en première ligne les *Fasti Romani* de Clinton ⁽¹⁾, conçus sur un vaste plan, et rédigés avec autant de soin que d'érudition ; mais cette érudition remonte à 1850 et est antérieure à la publication de la plupart des éditions savantes dont nous nous servons, antérieure surtout à l'apparition du *Corpus inscriptionum latinarum* et du recueil numismatique de Cohen ; elle est en retard de trente ans, et les trente années qui viennent de s'écouler ont été singulièrement fécondes ! On peut, à plus forte raison, faire le même reproche aux tables chronologiques qui suivent chaque volume de l'*Histoire romaine* de Tillemont ⁽²⁾, bien que les conclusions de ce savant fassent encore souvent autorité. Le seul travail d'ensemble récent qui ait paru est la chronologie très abrégée de M. Karl Peter ⁽³⁾ :

(1) H. FYNES CLINTON, *Fasti romani : the civil and literary chronology of Rome and Constantinople from the death of Augustus to the death of Justin II*, Oxford, 1845-1850 ; 2 vol. in-4°. Il en existe un abrégé en un volume qui date de 1851. — Les *Römische Zeittafeln* de W. FISCHER, in-4°, qui comprennent l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort d'Auguste, sont plus anciennes encore : l'ouvrage remonte à 1846.

(2) LENAIN DE TILLEMONT, *Histoire des empereurs romains*. Paris, 1690, in-4°, 6 vol.

(3) K. PETER, *Zeittafeln der Römischen Chronologie*, 1881, in-4°. Les faits capitaux seuls sont rapportés dans le texte ; les faits secondaires sont rejetés en notes. Il en a été fait une traduction anglaise en 1882.

toute l'époque impériale y est résumée en une trentaine de pages. Je ne mentionne pas, naturellement, les histoires développées, comme celles de M. Duruy ⁽¹⁾ ou de M. Schiller ⁽²⁾, qui, n'ayant point à citer toutes les dates, ont omis celles qui sont d'une importance secondaire. Par contre, les travaux de détail abondent : les fastes de magistrats ou de provinces, les biographies impériales, les études patientes sur des périodes plus ou moins étendues se sont multipliées à profusion, surtout dans les revues ; mais cette abondance même est un grand embarras pour les travailleurs : il n'est pas de bibliographie assez complète pour renfermer la mention de tant de brochures, ni surtout de bibliothèque assez bien fournie pour les contenir toutes.

C'est pour remédier à ces inconvénients que nous avons eu l'idée, M. Goyau et moi, de composer le présent volume. Si l'on veut le juger équitablement, il faut bien comprendre la méthode que nous avons adoptée. Il ne pouvait pas s'agir, pour M. Goyau, de prendre un à un tous les faits de l'histoire romaine à l'époque impériale, d'étudier les documents qui permettent de les dater, de

(1) V. DURUY, *Histoire des Romains*, Paris, 1882-1885, in-4°, tomes IV-VII.

(2) H. SCHILLER, *Geschichte der Römischen Kaiserzeit*, Gotha, 1883-1887, in-8°, 2 vol.

discuter les opinions émises à leur propos et de donner une solution personnelle de toutes les difficultés : une œuvre de cette espèce demande une maturité et une sûreté de jugement qu'on peut à peine attendre de la longue expérience d'un savant; mais ce qu'il lui était loisible de faire et ce qu'il a fait avec une conscience scrupuleuse, c'est de dépouiller tous les livres qu'il a pu trouver — et il en a trouvé un grand nombre, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte en feuilletant cette chronologie — de noter les dates qu'il y a rencontrées avec la source à laquelle il les a puisées; de choisir, quand les différents auteurs n'étaient point d'accord entre eux, celles qui lui paraissaient préférables, sauf à signaler les autres en note; de donner, en un mot, le dernier état de la science sur chaque date de l'histoire romaine impériale. Toutes les fois donc que l'un de nous aura besoin maintenant de se procurer un renseignement chronologique, il lui suffira d'ouvrir ce livre à l'année convenable pour avoir aussitôt une solution, au moins provisoire. Si cette solution est contenue dans un texte ancien, on trouvera au bas de la page la mention du texte, que M. Goyau a toujours pris la peine de vérifier; si elle n'est que le résultat des recherches de quelque érudit moderne, la référence indique l'ouvrage ou le périodique auquel elle a été empruntée; on devra évidem-

ment s'y reporter, si l'on veut élucider par soi-même la question.

Toutes les dates ne sont pas, naturellement, données avec la même précision : pour certains faits, on peut indiquer le mois et le jour, pour les autres, qui forment la majorité, il faut se contenter d'être moins affirmatif. Pourtant, parmi ces derniers, il convient de faire encore une distinction : il est possible parfois de déterminer la place de quelques-uns d'entre eux dans l'année, par rapport à des événements strictement datés qu'ils précèdent ou qu'ils suivent; M. Goyau n'a pas manqué de le faire, aussi souvent qu'il l'a pu; quant à ceux dont on doit se résigner jusqu'à nouvel ordre à ignorer absolument la date exacte, il les a rapportés à la suite des précédents, sans que l'ordre dans lequel il les a rangés préjuge, en quoi que ce soit, la solution de détails qui pourront, peut-être, être fixés quelque jour.

Il est bien évident, également, que sur tant de dates inscrites dans ce livre, il en est un grand nombre qui sont seulement hypothétiques. Pour les distinguer des autres, nous avons eu recours à l'astérisque; nous l'avons placé avant l'indication du fait, si le doute porte sur l'année où ce fait s'est produit, et après l'indication du mois ou du jour, si, l'année étant certaine, on peut hésiter sur la pé-

riode de cette année à laquelle appartient l'événement.

Nous avons pris comme point de départ de notre chronologie la victoire d'Actium ; nous l'avons arrêtée à la mort de Théodose et au partage de l'empire romain entre ses deux fils : ce sont des divisions classiques dans nos livres d'histoire romaine. Nous avons cru devoir y comprendre, comme l'a fait d'ailleurs Clinton, la liste des consuls, les événements de l'histoire littéraire, de l'histoire profane et de l'histoire ecclésiastique.

Nous avons emprunté la liste des consuls jusqu'à Dioclétien au livre de M. J. Klein, dont l'éloge n'est plus à faire aujourd'hui⁽¹⁾ ; pour ceux qui suivent, jusqu'en 395, nous avons pris comme base les fastes insérés par M. Bouché-Leclercq à la suite de ses *Institutions romaines*⁽²⁾, en les complétant dans certains cas, au moyen des listes consulaires, laissées en fiches par Borghesi, dont L. Renier avait fait exécuter, pour son usage, une copie en six volumes que l'on a retrouvée dans ses papiers ; les emprunts discrets que nous y avons faits en rendront la publication complète plus souhaitable encore. Devant la difficulté que l'on rencontre à se procurer la série complète

(1) J. KLEIN, *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani*, Leipzig, 1881, in-8°.

(2) A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des Institutions romaines*, Paris, 1886, in-8°, p. 593 et suiv.

des consuls au Bas-Empire, nous avons cru être agréables aux lecteurs en poussant notre travail, pour cette partie, au-delà de 395 ; il nous a été assez facile, grâce surtout au recueil des *Inscriptions chrétiennes* de Rome de M. de Rossi⁽¹⁾, de transcrire, en appendice, la suite des consuls jusqu'à la suppression du Consulat. Nous avons également indiqué, chaque année, toutes les fois que nous l'avons pu faire, les préfets du prétoire et les préfets des vigiles, dont M. Hirschfeld a dressé une liste jusqu'à Dioclétien⁽²⁾, les préfets de la ville, d'après les travaux de Borghesi⁽³⁾ et de M. Tomassetti⁽⁴⁾, ceux de l'annone d'après M. Hirschfeld⁽⁵⁾ et postérieurement les vicaires de Rome d'après M. Cantarelli⁽⁶⁾.

Nous avons dû laisser de côté, au contraire, pour ne pas grossir outre mesure ce volume, les gouverneurs de provinces, les chefs de légions ou de flottes ; nous n'a-

(1) J. B. DE ROSSI, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, Rome, in-fol., 2 vol., 1861-1887.

(2) O. HIRSCHFELD, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Römischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin, 1877, in-8°, p. 219 et suiv.

(3) *Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi*, Paris, 1884, tome IX, 2^e partie.

(4) TOMASSETTI, *Note sui prefetti di Roma* (publié dans le *Museo italiano di Antichità classica*, tome III).

(5) O. HIRSCHFELD, *Die Getreideverwaltung in der Römischen Kaiserzeit* (publié dans le *Philologus*, tome XXIX).

(6) CANTARELLI, *La serie dei vicarii urbis Romae* (publié dans le *Bullettino della commissione Archeologica comunale di Roma*, année 1890).

vons indiqué leur nom et la nature de leurs dignités que dans les cas exceptionnels où ces personnages se sont trouvés mêlés directement à l'histoire générale de l'empire, et où la date de leurs fonctions est connue à un ou deux ans près.

On trouvera également, mentionnées chaque année, à la suite des événements qui s'y sont produits, toutes les lois, c'est-à-dire tous les actes législatifs émanés de l'initiative des empereurs (décrets, mandements, rescrits, etc.) que les Codes nous ont conservés. Pour la chronologie du code Théodosien, nous avons suivi les tables de M. Hänel⁽¹⁾, et pour le code Justinien, celles de M. Krüger⁽²⁾, que M. Goyau a d'ailleurs complétées toutes les fois qu'il l'a pu : ainsi l'ordre des lois de Constantin ayant été remanié par M. Seeck⁽³⁾ et celui des lois de Valentinien par M. Krüger⁽⁴⁾, les modifications qui en résultent ont été indiquées par lui en note.

La place que nous avons donnée à l'histoire ecclésiastique pourra peut-être étonner au premier abord ; et l'on sera sans doute surpris, par exemple, que la chronologie

(1) *Codices Gregorianus, Hermogenianus, Theodosianus*. Edidit Gustavus HÄNEL. Bonn, 1842.

(2) *Codex Justinianus*. Recensuit Paulus KRÜGER. Berlin, 1878.

(3) *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, 1889.

(4) *Commentationes in honorem Mommseni*, p. 75 et suiv.

du règne de Valentinien soit plus étendue que celle du règne de Tibère ; mais on nous approuvera, je n'en doute pas, si l'on songe à l'importance que prend l'histoire ecclésiastique au IV^e siècle : elle est tellement liée à celle des empereurs que l'on ne pourrait pas, même si on le voulait, les séparer l'une de l'autre. Les *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique* de Tillemont⁽¹⁾ ont été naturellement le guide constant de M. Goyau, sauf sur les points reconnus aujourd'hui comme erronés.

Tel est l'esprit dans lequel cette chronologie est conçue et la méthode à laquelle nous nous sommes arrêtés. On pourra critiquer l'une ou l'autre ; mais on devra reconnaître, nous en avons la confiance, l'utilité pratique du travail, tel qu'il est. Tout le mérite en revient à l'activité de M. Goyau. Il ne me pardonnerait pas, cependant, de ne point citer, à côté de son nom, celui de ses camarades de promotion, MM. Barthélemy, Bouniol, Nouvel et Teste, qui l'ont assisté utilement dans certaines parties du travail, principalement pour le premier siècle.

Afin de rendre bien évident notre sincère désir de chercher l'intérêt général, et voulant le faire passer avant tous les autres, nous mettons en tête de ce livre les additions

(1) LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. 16 vol. in-4°. Paris, 1693-1712.

et les corrections dont nous avons reconnu la nécessité. Le lecteur aura sans doute à en ajouter bien d'autres encore ; ceux-là seuls pourraient s'en étonner qui n'ont jamais entrepris d'écrire un livre de science quelque peu étendu.

Paris, Février 1891.

R. CAGNAT.

ERRATA

P. 9, l. 13-14, au lieu de : Strabon quitte Rome pour accompagner Aelius Gallus dans son expédition d'Arabie, lire : Strabon quitte Rome pour accompagner Aelius Gallus dans son voyage sur le Nil jusqu'en Éthiopie, voyage antérieur à l'expédition d'Arabie.

P. 12, l. 9, avant : Hérode se bâtit, etc., ajouter un astérisque.

P. 17, l. 19, au lieu de : rétablit, lire : établit.

P. 18, n. 5, au lieu de : BORMANN, p. 38, lire : BORMANN, p. 29-31.

P. 20, n. 10, au lieu de MOMNSEN, lire : MOMMSEN.

P. 21, n. 5, l. 2, au lieu de FLOR., II, 30, lire : FLOR., IV, 12.

P. 22, l. 22, au lieu de Licinius, lire : Licinus.

P. 28, n. 9, l. 2, au lieu de FLOR., II, 30, lire : FLOR., IV, 12.

P. 29, 1^{re} colonne, au lieu de : Julius Antonius, lire : Jullus Antonius.

Et en note : WALTZING, *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1891, p. 4-7, établit par une inscription que tel est le vrai nom de ce consul, personnage mentionné par HORACE, *Odes*, IV, 2.

P. 32, transporter à la p. 33, l. 29, et à l'an 7, le paragraphe débutant par ces mots : Auguste donne à Rome son organisation municipale, et la note S. Ajouter à cette note : Les premiers *magistri* entrèrent en charge au 1^{er} août de l'an 7 (MARQUARDT, III, p. 203). — WALTZING, *Rev. de l'Instr. pub. en Belgique*, 1888, p. 156-158, rapproche de cette organisation des quartiers de Rome le règlement du droit d'association par la *lex Julia*, qu'il place en l'an 7.

P. 32, l. 25, avant Silleus, etc., mettre un astérisque.

P. 33, l. 1, avant Hérode envoie, etc., mettre un astérisque.

P. 38, 1^{re} colonne, au lieu de † (ap. C.), lire : † (av. C.).

- P. 48, 1^{re} colonne, lire : 11 (ap. C.).
- P. 49, l. 14, supprimer : Les Narbonnais érigent un autel à la divinité d'Auguste ; — et la note 7.
- P. 73, 1^{re} colonne (an 30 ap. C.), au lieu de M. Vicinius, lire : M. Vicinius.
- P. 73, n. 2. Au lieu de janvier 107, lire : janvier 27.
- P. 74, 1^{re} colonne (an 32), au lieu de Cn. n. Domitius, lire : Cn. Domitius.
- P. 76, n. 3, au lieu de TILL., p. 139, lire TILL., II, p. 139.
- P. 79, 1^{re} colonne (an 33), au lieu de Sex. Plapinius, lire : Sex. Papinius.
- P. 88, l. 25 au lieu de : appartenant, lire : ayant appartenu.
- P. 92, n. 9, au lieu de : *Apolok*, lire : *Apokolokyntose*.
- P. 108, l. 26, au lieu de : *Apolokyntose*, lire : *Apokolokyntose*.
- P. 109. La note 5 doit devenir la note 4, et réciproquement. Ajouter à la note 5 : Dans sa deuxième édition, I, p. 492, n. 7, SCHÜRER hésite entre les deux dates.
- P. 119, n. 8, au lieu de : *Staatsr.*, II, p. 793, n. 1, lire : *Staatsr.*, II, p. 774, n. 3.
- P. 126, n. 10, au lieu de : *Ann.*, lire : *Bulletin*.
- P. 138, l. 9, au lieu de : Lingous, lire : Lingons.
- P. 148, n. 13, l. 8, au lieu de : *status*, lire : *statibus*.
- P. 169, n. 2, l. 2, au lieu de HERZOG, I, lire : HERZOG, II.
- P. 176, l. 2, au lieu de : sixième, lire : dixième.
- P. 179, l. 13, au lieu de : Tabae, lire : Tapae.
- P. 181, n. 8, l. 4, au lieu de : HERZOG, I, lire : HERZOG, II.
- P. 187, l. 14-15, au lieu de : Trajan et le consul Pedito manquent d'y périr, lire : Le consul Pedito y périt, et Trajan lui-même faillit subir le même sort.
- P. 189, l. 12, au lieu de : Séleucie, lire : Séleucie.
- P. 189, l. 24, au lieu de : est, lire : sera bientôt.
Et ajouter à la note 10 : Voy. ci-dessous, p. 193, n. 8.
- P. 190, n. 8, ligne 1 de la 2^e colonne, au lieu de : HERZOG, I, lire : HERZOG, II.
- P. 206, n. 1, au lieu de : BUNBURY, p. 546, lire : BUNBURY, II, p. 546.
- P. 207, n. 9, l. 5, au lieu de : (DINDORF,) lire : (éd. DINDORF.)

- P. 211, n. 8, l. 5, au lieu de : IDACE, *Chron.*, lire : IDACE, *Descr. Cons.*
- P. 217, l. 16, au lieu de : réinstallé, lire : réinstalle.
- P. 227, n. 8, au lieu de DIG., lire : *Dig.*
- P. 232, n. 6, au lieu de : TILL., p. 479, lire : TILL., II, p. 479.
- P. 242, l. 18, au lieu de : le soumet, lire : la soumet.
- P. 259, l. 22, au lieu de : Carellius, lire : Cerellius.
- P. 265, n. 4; l. 5, au lieu de : avant de mourir le 8 avril 217, lire : ...avant la mort de Caracalla (8 avril 217).
- P. 282, 1^{re} colonne (an. 236), au lieu de : Maximus, lire : Maximinus.
- P. 282, n. 10 de la page 281, l. 4, au lieu de : dès son second consulat, lire : dès la seconde année de son règne.
- P. 313, l. 30, au lieu de : l'évêque Dionysius, lire : le pape Denys.
- P. 341, n. 1, l. 2, au lieu de : 1888, lire : 1887.
- P. 368, n. 9 de la page 367, l. 3, au lieu de : 1888, lire : 1887.
- P. 384, l. 22-24, au lieu de : il est amené par le sentiment du danger qu'il y court, lire : il y est amené par le sentiment du danger qu'il court.
- P. 409, n. 2, l. 5, au lieu de : RURCKHARDT, lire : BURCKHARDT.
- P. 412, n. 11, l. 12, au lieu de : FROSCHE, lire : FROTSCHER.
- P. 448, n. 14, l. 2, au lieu de : *Frosop.*, lire : *Prosop.*
- P. 505, l. 20, au lieu de : (Ἰπατικὸς), lire : (Ἰπατικὸς).
- P. 615, n. 2, l. 3, au lieu de : Pusifilus, lire : Pasifilus.

ADDENDA

P. 2, n. 11, ajouter : Comme DIO, XLIX, 13, mentionne déjà en l'année 36 la collation du pouvoir tribunice à vie, MOMMSEN, *Staatsr.*, II, p. 837, n. 1, suppose que la mesure prise en l'an 30 fut l'extension du pouvoir tribunice en dehors de Rome.

P. 5, n. 5, ajouter : PAIS, *Intorno al tempo ed al luogo in cui Strabone compose la Geografia Storica*, p. 23, conclut, de certains passages de Strabon, qu'il était venu à Rome auparavant : il s'y trouvait avant 31, puisqu'il avait vu un tableau d'Aristide dans le temple de Cérès, brûlé cette année-là (STRAB., VIII, 6, 23); il assista au supplice du brigand sicilien Silurus vers 33 (STRAB., VI, 2, 6); il dut même se trouver à Rome avant 44, puisqu'il y connut Servilius Isauricus, mort cette année-là (STRAB., XII, 6, 2).

P. 6, n. 8, ajouter : GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 3, place en juin 27 le retour de Tiridatès.

P. 7, n. 10, ajouter : GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, p. 291, voit dans ce *conventus* de Narbonne le premier *concilium Galliarum*. Il est combattu par FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule Romaine*, éd. JULLIAN, p. 217, n. 1.

P. 9, n. 5, ajouter : Avant juin, d'après GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 113.

P. 9, n. 6, ajouter : JOHANN. SCHMIDT, *Philologus*, XLIV, p. 463 place à la fin de 27 ou au début de 26 le voyage de Strabon et d'Aelius Gallus sur le haut Nil jusqu'aux frontières d'Éthiopie. SCHROETER, *De Strabonis itineribus*, Leipzig, 1874, p. 5-10, soutenant qu'Aelius Gallus ne devint préfet d'Égypte qu'à la fin de 21, en conclut, d'apr. STRAB., II, 5, 12, qui déclare avoir voyagé avec Gallus au temps de sa préfecture, que ce voyage n'eut pas lieu avant 20 av. J.-C.

P. 10, n. 12, au lieu de : KRÜGER, lire : HENRI KRÜGER, et ajouter : JOHANN. SCHMIDT, *Philologus*, XLIV, p. 463, soutient

qu'Aelius Gallus se mit en campagne dans l'été de l'an 26, étant déjà préfet d'Égypte, qu'il passa l'été et l'hiver à Leukekome, que l'incursion en Arabie eut lieu en 25, et que vers mars de l'an 24 il était de retour à Alexandrie. Cf. SCHILLER, *Jahresbericht von Bursian*, 1886, p. 250-257.

P. 11, n. 4 et 5, au lieu de : KRÜGER, lire : HENRI KRÜGER.

P. 12, n. 2, ajouter : GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 115, donne également la date 23.

P. 12, n. 8, ajouter : Comme DIO, XLIX, 15, et LI, 19, mentionne déjà la collation du pouvoir tribunice à vie en 36 et 30, MOMMSEN, *Staatsr.*, II, p. 837, n. 1, suppose qu'Auguste, en 23, rendit ce pouvoir annuel.

P. 21, n. 5, ajouter : ASBACH, *Bonn. Jahrb.*, LXXXV, p. 15, combat la date 16 et établit, d'après un passage de JULIUS OBSEQUENS, *De prodigiis*, 71, que la défaite de Lollius eut lieu en 17.

P. 22 (an 15), ajouter, au bas de la page :

Auguste fait construire, en face de l'embouchure de la Lippe, le fort de *Vetera Castra* et entreprend la construction de la *fossa Drusiana*.

Et en note : ASBACH, *Bonn. Jahrb.*, LXXXV, p. 16.

P. 27, n. 7, ajouter : La *cura aquarum* est en réalité créée cette année-là. Agrippa « *velut perpetuus curator fuit* » (FRONTIN, *De Aquaed.*, 98) ; mais il ne portait pas ce titre.

P. 29, n. 8, ajouter : Dans la deuxième édition de son livre, I, p. 303, n. 16, SCHÜRER, remarquant que Jos., *Ant.*, XVI, 4, 5, fait coïncider le voyage d'Hérode avec la distribution d'un congiaire par Auguste, revient sur la date qu'il avait primitivement proposée, et conclut, après examen de la liste des congiaires (*Res Gestae*, III, 7-21), que ce voyage d'Hérode doit être placé en 12, non en 10.

P. 35, l. 27 (an 5), ajouter : Mathias, fils de Théophile, devient grand prêtre des Juifs en remplacement de Simon, fils de Boéthos.

Et en note : Jos., *Ant.*, XVII, 4, 2.

P. 35, l. 31 (an 4), ajouter :

Joasar, fils de Boéthos, devient grand prêtre des Juifs en remplacement de Mathias.

Dans la colonne de droite : Avant mars.

Et en note : Jos., *Ant.*, XVII, 6, 4.

P. 37, n. 2, ajouter : Voy. DIDON, *Jésus-Christ*, II, p. 379-407.

P. 39, n. 5, ajouter : GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 117, est du même avis.

P. 41, n. 5, ajouter : et GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 116.

P. 44, n. 1, ajouter : Comparer, sur le recensement de Quirinius, MOMMSEN, *Res Gestae*, p. 175, et DIDON, *Jésus-Christ*, II, p. 381-390.

P. 44, l. 26 (an 6, ap. C.), ajouter : Ananus, fils de Seth, devient grand prêtre des Juifs.

Et en note : Jos., *Ant.*, XVIII, 2, 1.

P. 46, n. 10, ajouter : MOMMSEN, *C. I. L.*, I, p. 398, et MEYER, *Forsch. z. Deutsch. Gesch.*, XVIII, p. 336-338, rapportent à la prise d'Andetrium cette mention des *Fasti Antiales* (3 août) : « *Tiberius vicit in Illyrico* ». Mais HIRSCHFELD, *Hermès*, 1890, p. 359-363, préfère assigner cette date à la bataille du fleuve Bathinus, en l'an 8.

P. 47, n. 1, ajouter les éclaircissements suivants :

L'année et le jour de la défaite de Varus sont discutés. BRANDES, *Im neuen Reich*, 1875, I, p. 746, et ARNOLD SCHAEFER, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXIII, p. 248-250, placent la bataille en 10 et prolongent également jusqu'à cette année la guerre de Pannonie. ABRAHAM, p. 12, et GARDTHAUSEN, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXIII, p. 244-248, défendent la date 9. — Sur le jour, deux systèmes : d'une part SCHMID (art. *Hermann*, dans ERSCH et GRUBER, 2^e section, VI, p. 221-222), d'apr. VELL., II, 117, qui marque que l'été était passé, et TAC., *Germ.*, 11, qui dit que les Germains s'assemblent au renouvellement de la lune, place la défaite à la nouvelle lune de septembre, c'est-à-dire au 9-11 sept. ; il est suivi par GEFROY, p. 278 ; — d'autre part VELL., II, 117, dit que la nouvelle du désastre de Varus arriva cinq jours après la fin de la guerre de Pannonie ; si l'on place au 3 août la prise d'Andetrium, qui déclina la fin de la guerre, il faut placer à la fin de juillet ou au début d'août la défaite de Varus (MEYER, *Forsch. z. Deutsch. Gesch.*, XVIII, p. 338). — ZANGEMEISTER, *Westd. Zeitsch.*, VI, p. 242, et ASBACH, *Bonn. Jahrb.*, LXXXV, p. 37-38, admettent que la défaite de Varus eut lieu le jour même de la bataille de Cannes, d'apr. FLOR., IV, 12, où ils corrigent *perdicastro* en *pro dies atra* ou *pro dira astra*.

P. 48, l. 19 (an 11), ajouter :

Auguste décide que les *judices* de la colonie de Narbonne, et probablement de toutes les cités de même condition, jusque-là